seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

seine&marne 77
LE DÉPARTEMENT

COLLÉGIENS, EDUCATION / JEUNESSE

RESTAURATION SCOLAIRE

Le Département assure 4 grandes missions en matière de restauration scolaire. Il prend en charge la préparation et le service des repas. Il gère la mise en place des mobiliers dans les restaurants scolaires. Il s'occupe de l'installation des équipements professionnels de cuisine et des tables de tri des déchets. Enfin, il sensibilise à la diversité des goûts et aux produits locaux.

"Seine-et-Marne Fraîcheur" : une restauration scolaire locale et responsable

©DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Afin de valoriser les producteurs locaux, privilégier les circuits courts et permettre une montée en gamme des r

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

epas, le Département de Seine-et-Marne a lancé la refonte du système de restauration scolaire des collèges.

Baptisée « Seine-et-Marne Fraîcheur », cette nouvelle restauration scolaire permet aussi d'établir une unicité de traitement et de mettre en place un paiement favorable aux familles.

Pour offrir de nouveaux débouchés à l'agriculture départementale et répondre aux enjeux de la loi Egalim sur l'a limentation durable, le Département de Seine-et-Marne a lancé la construction d'Approv'halles, une plateforme d e transformation des produits agricoles locaux, en partenariat avec la Région Île-de-France.

Située à Provins, la plateforme Approv'halles aura pour mission dès la rentrée 2024, d'approvisionner les 132 co llèges de Seine-et-Marne (plus de 6 millions de repas par an). Grâce à cette plateforme, l'ensemble des collégie ns va bénéficier de produits essentiellement locaux, frais et de saison, et souvent issus de l'agriculture biologiq ue. De plus, les chefs de cuisine resteront maîtres des menus servis dans leur établissement.

CHIFFRES-CLÉS

132
collèges
bénéficieront de Seine-et-Marne fraîcheur à la rentrée 2024

6
millions
de repas par an

300
produits
agricoles référencés

4 500
tonnes
de fruits et légumes

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

À la rentrée 2024, le Département va aussi mettre en place une tarification unique dans tous les collèges , avec un même tarif de base et quatorze tranches de quotients familiaux. En reprenant en gestion direct e la restauration scolaire, la collectivité va instaurer un mode de règlement plus avantageux pour les fam illes : au lieu de payer le trimestre à échoir (trois mois d'avance), celles-ci paieront le mois à terme échu (à la fin du mois).

TÉLÉCHARGER

- Le journal n°1 Seine-et-Marne Fraîcheur **PDF - 3.18 Mo** (/sites/default/files/media/downloads/nl-1-smf-web.pdf)
- Le journal n°2 Seine-et-Marne Fraîcheur (février 2024) **PDF - 3.36 Mo** (/sites/default/files/media/downloads/nl-2-smf.pdf)

SECTORISATION DES COLLÈGES

Le Département est responsable de la sectorisation des collèges. Il accompagne ainsi les évolutions de la démographie seine-et-marnaise en répartissant les effectifs des collégiens dans les différents établissem ents du territoire ou en décidant la construction de nouveaux collèges.

Créé le: 13/07/2020
- Mis à jour le : 7/06/2021

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT